

**Soins de Santé**

Circulaire OA no 2023/258 du 15-10-2023

Applicable à partir de 1/10/2023

62 /1514 63 /1495

**Instructions comptables et statistiques; prestations temporaires dans le contexte du Covid-19; 01-10-2023.**

Suite à l'arrêté royal du 9 octobre 2023 (Moniteur belge du 11 octobre 2023 – 2<sup>ème</sup> édition) modifiant l'arrêté royal du 6 décembre 2022 visant l'instauration d'honoraires pour la préparation, la délivrance et l'administration de vaccins COVID et l'instauration d'honoraires pour l'administration de vaccins contre la grippe, les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

**Modification du libellé des pseudocodes nomenclature :**

- 419414 : Intervention forfaitaire spécifique pour la préparation de vaccins Covid par un pharmacien dans une officine ouverte au public
- 419436 : Honoraires forfaitaires spécifiques pour l'administration d'un vaccin Covid à un bénéficiaire par un pharmacien dans une officine ouverte au public

**Nouveaux pseudocodes nomenclature :**

- 419996 : Intervention forfaitaire spécifique pour la préparation de vaccins Covid par un praticien de l'art infirmier
- 420011 : Intervention forfaitaire spécifique pour la préparation de vaccins Covid par un médecin
- 758752 : Honoraires forfaitaires spécifiques pour l'administration d'un vaccin contre la grippe à un bénéficiaire par un pharmacien dans une officine ouverte au public
- 419495 : Honoraires forfaitaires spécifiques pour l'administration d'un vaccin contre la grippe à un bénéficiaire par un médecin
- 419952 : Honoraires forfaitaires spécifiques pour l'administration d'un vaccin Covid à un bénéficiaire par un médecin
- 419974 : Honoraires forfaitaires spécifiques pour l'administration d'un vaccin contre la grippe à un bénéficiaire par un praticien de l'art infirmier

Intervention AMI : dépenses – nombre de cas – pas de jours

Tickets modérateurs: pas de dépenses – pas de cas – pas de jours

**Date d'application :**

Les modifications susmentionnées sont applicables pour les prestations effectuées à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Mickael Daubie  
Directeur général

Pièces jointes :